

Je sais que la poche du contribuable a un fond, mais je pense qu'il nous faut respecter l'accord que nous avons promis d'appliquer en premier lieu visant à indemniser nos anciens combattants selon leur infirmité physique. Si l'on prenait ce seul point en considération, je suis persuadé que le niveau actuel des pensions versées aux anciens combattants se révélerait bien inférieur à celui qu'on pourrait attendre d'un pays aussi généreux que le nôtre. Je ne veux pas faire de comparaisons avec d'autres pays, mais je crois que nous pouvons verser à nos anciens combattants de meilleures compensations que nous le faisons à l'heure actuelle. On peut se demander où nous allons trouver l'argent nécessaire, et la question revient à une affaire de priorité. Je ne puis penser à une priorité qui mérite plus d'être placée en tête de liste que le versement de pensions convenables à ceux qui ont défendu notre pays et nous ont permis de jouir, depuis 25 ou 26 ans, du deuxième niveau de vie au monde.

A mesure qu'ils avancent en âge, bien des anciens combattants ne sont plus aptes au travail, car ils n'ont plus la santé. C'est là où l'article 70 devrait s'appliquer, surtout aux anciens prisonniers de guerre et à ceux qui souffrent de troubles psychosomatiques. Dans un pays moderne, nous nous rendons compte que les maladies psychosomatiques peuvent faire souffrir autant qu'une blessure physique causée par une arme à feu.

Nous avons avancé à grands pas dans la législation relative aux anciens combattants. Je suis fier des améliorations qui y ont été apportées, mais je ne pense pas qu'il faille dormir sur nos lauriers et dire que nous avons fait tout ce que nous pouvons. Tant que nous ne donnerons pas aux anciens soldats tout le bénéfice du doute et que nous ne les croirons pas sur parole lorsqu'ils disent qu'ils souffrent des suites de la guerre, nous ne serons pas tout à fait justes à leur endroit. D'après ma propre expérience, je sais que les meilleurs soldats étaient rarement malades. Ils n'ont pas de documents attestant chaque fois qu'ils ont été malades. La plupart du temps, ils ne se sont jamais dits malade même s'ils souffraient de pneumonie ou de grippe. J'ai vu des hommes en première ligne couverts de furoncles, état terrible et dangereux qui peut entraîner des complications. Ils sont restés au front à combattre quand ils auraient pu être hospitalisés, mais ils ne voulaient pas quitter les copains. Ils n'ont de preuves à l'appui de leur maladie et, pourtant, les conséquences d'avoir négligé leur santé à cause de nous se sont fait sentir dans les années d'après-guerre. Certains anciens combattants de Hong Kong . . .

• (2010)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'être obligé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ayant été informé de ce qu'ont dit plusieurs députés de l'opposition cet après-midi au sujet des pensions, j'ai cru utile d'exposer les principes sur lesquels s'appuient les propositions déjà adoptées par le gouvernement et celles que nous avons maintenant formulées pour les soumettre à l'approbation de la Chambre. En lisant ce que des oppositionnels voulaient dire des pensions et de ce qu'ils feraient à leur égard, il me semble qu'ils restent résolus à ne pas tirer au clair l'attitude qu'ils veulent adopter dans tout ce domaine. Il s'agit, évidemment, de leurs propos concernant le revenu annuel garanti, et en même temps une augmentation des versements universels à l'intention de

tous, quel que soit le revenu. Tout simplement, cela me semble faire ressortir une contradiction et une inaptitude à saisir la meilleure politique à suivre pour aider ceux qui en ont besoin.

Ainsi que beaucoup de députés ne sont pas sans le savoir, l'idée maîtresse de nos propositions en matière de sécurité du revenu reposait sur une triple technique: aider les gens, assurer leur sécurité et leur éviter d'avoir à vivre dans le dénuement. Bien sûr, il y a, tout d'abord, notre système d'assurances sociales. Je songe ici, notamment, à la sécurité du revenu garanti par cet ensemble de pensions que constitue le régime de pensions du Canada. C'est un fonds auquel contribuent les personnes qui travaillent afin d'assurer leur propre protection à l'âge de la retraite, et aussi en prévision du décès prématuré du soutien de famille. Nous avons les prestations versées aux orphelins et aux survivants. Ces régimes garantissent aux Canadiens une protection supplémentaire.

Je pense que tout le monde conviendra que nous aurons toujours besoin de régimes d'assurances tels que le régime des pensions du Canada, quels que soient les techniques vers lesquelles nous nous orienterons à l'avenir: revenu annuel garanti ou système de revenu annuel du genre supplément de revenu garanti. Nous assurons ainsi la protection des travailleurs ayant des salaires qui leur permettent de vivre bien au-dessus du seuil de la pauvreté, mais qui doivent avoir l'assurance que, dans une situation comme celle survenant par suite du décès du soutien de famille ou de sa mise à la retraite, il ne sera pas nécessaire de sacrifier toutes les économies avant d'être réduit ensuite à la pauvreté. Ils auront toujours cette protection. Peu importe que nous ayions ou non un revenu garanti ou autre chose à l'intention des personnes à revenu modéré, nous aurons toujours besoin du Régime de pensions du Canada. Je pense que nous devons sans hésiter cesser de rafistoler cette politique, mais nous pouvons certes l'améliorer et reconnaître la nécessité de son maintien.

La seconde technique que nous employons pour assurer la sécurité du revenu est celle des démosubventions, ces paiements universels que nous connaissons tous: la pension de vieillesse, ces 80 dollars par mois dont plusieurs députés de l'opposition ont parlé aujourd'hui, et les allocations familiales. La troisième technique utilisée en matière de garantie de revenu et de programmes de soutien du revenu consiste à combiner ces programmes avec les services sociaux. C'est ce que nous faisons dans le cadre du Programme d'assistance publique du Canada. Voici les trois principaux éléments: l'assurance sociale que nous avons eue dans le passé et dont nous aurons besoin à l'avenir, les démosubventions de la sécurité de la vieillesse, le Régime de sécurité du revenu familiale (RSRF) et enfin les services sociaux.

J'aimerais parler des démosubventions. En tant que gouvernement nous avons, selon toute évidence, décidé que si nous voulons bien combattre la pauvreté et assurer des fonds à ceux qui en ont besoin nous ne devons plus verser de paiements à tous sans tenir compte de leurs revenus mais procéder à un choix. Il nous faut prévoir une évaluation des moyens financiers—je l'appelle la technique du revenu garanti—l'appliquer à ce qui constituait autrefois notre programme universel de démosubventions de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. Nous le faisons maintenant et nous l'avons fait à l'égard de nos vieillards avec de bons résultats. Ce sont là les trois principaux secteurs. Nous allons améliorer l'assurance sociale. Nous modifions les démosubventions afin de pré-